

LA PRESERVATION DES MONUMENTS ET AUTRES BIENS CULTURELS EN LIAISON AVEC LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME

1. A sa treizième session en octobre-novembre 1964, la Conférence générale a examiné avec soin le problème que posent, dans le monde entier, la préservation et la restauration des biens culturels, y compris notamment les monuments, les objets, les paysages et les sites qui offrent un intérêt historique et artistique. Elle a adopté sur cette question une série de résolutions, dont l'une autorisait le Directeur général :

« à procéder à une étude, dans la limite des crédits budgétaires existants, en vue de déterminer dans quelle mesure la préservation du patrimoine monumental d'un pays contribue au développement du tourisme, et par suite, constitue un des facteurs du développement économique de ce pays; à soumettre les résultats de cette étude au Conseil exécutif en vue des mesures à adopter pour aider les Etats membres, sur leur demande, à entreprendre une action dans ce domaine ».

LE PROBLEME

2. Compte tenu des dangers croissants auxquels les monuments historiques sont exposés dans beaucoup de pays, il apparaît indispensable d'entreprendre une action de grande envergure pour que l'humanité ne soit pas dépossédée de ce patrimoine. Une telle action, qui implique qu'une solution soit apportée à des problèmes techniques ardues, exige des efforts financiers considérables, et cela, à un moment où de nombreux Etats ont beaucoup de mal à se procurer les fonds nécessaires pour poursuivre leur développement économique. Jusqu'à une époque récente, on estimait que les monuments, dont personne ne nie la valeur culturelle, constituaient une sorte de luxe, et qu'il était impossible de prélever à ce titre des sommes importantes sur les crédits qui pourraient servir à financer des projets d'une nécessité plus urgente et plus fondamentale. Dans un cas exceptionnel, celui de la « Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie », l'Unesco a pu faire appel à la solidarité internationale en vue de sauver un ensemble culturel extrêmement précieux situé dans une région donnée. La réussite de cette campagne a été assurée au prix de grands efforts et après de multiples difficultés et incertitudes. Elle aura permis de stimuler l'intérêt porté dans les différents pays à la protection des monuments. Mais étant donné les besoins prioritaires du développement économique, il apparaît douteux qu'une assistance internationale bénévole d'une ampleur comparable puisse être obtenue à l'avenir au titre de projets analogues présentés dans le même contexte.

3. Dans ces conditions, l'Unesco a été amenée à réexaminer le problème et à rechercher s'il ne serait pas possible d'attacher aux monuments historiques, indépendamment de leur immense intérêt culturel, un lien économique. Il apparaît en effet que les mesures visant à assurer la préservation des monuments, au lieu d'entrer en compétition avec les exigences du développement économique, feraient alors effectivement partie des programmes de développement. Or, il est possible de reconnaître aux monuments une valeur économique potentielle, parce qu'ils contribuent dans une mesure importante à stimuler le tourisme. Dans certains cas, les monuments sont comparables, du point de vue économique, aux sources des stations thermales réputées : si les monuments étaient endommagés ou détruits, ou si les sources minérales tarissaient, la source des revenus serait également tarie et les capitaux investis dans les installations d'infrastructure seraient perdus.

4. Aujourd'hui, l'importance du tourisme et celle des profits qu'en retire le revenu national semblent en voie d'augmentation rapide, grâce au développement des loisirs et à l'accroissement de la prospérité, notamment dans les pays évolués. En ce qui concerne les pays en voie de développement, comme le tourisme peut favoriser et accélérer les progrès de l'économie et l'accumulation de devises étrangères, et comme les investissements effectués dans ce domaine peuvent être amortis avec une rapidité exceptionnelle, il est vraisemblable que ces pays seront amenés à lui accorder une priorité élevée dans leurs plans de croissance économique. Et si l'on admet que la préservation des monuments historiques et d'autres biens culturels exerce une influence capitale sur l'expansion du tourisme, il s'ensuit que les investissements qu'elle exige pourront être opérés en liaison avec les investissements ayant pour objet le développement du tourisme, et qu'ils devront donc faire partie intégrante des plans nationaux de développement économique.

5. De plus, en ce qui concerne les biens culturels, l'Unesco a pour but ultime, après avoir veillé à leur préservation matérielle, d'assurer leur pleine utilisation sur le plan culturel, et de leur faire jouer le rôle qui leur incombe dans la vie de la communauté. S'il est admis que les monuments peuvent contribuer à la promotion du tourisme, non seulement il sera plus facile de les sauvegarder, mais encore ils seront beaucoup mieux connus et appréciés. Le tourisme — auquel l'Unesco doit s'intéresser parce qu'il contribue à maints égards à l'éducation, à la culture et à la compréhension internationale — facilitera l'élargissement du rôle joué

par les monuments, sur le plan culturel, tant au sein de la population locale que parmi les visiteurs étrangers. L'inclusion dans les plans de développement économique de projets relatifs à la préservation des monuments, tout en permettant à ces projets de bénéficier des ressources matérielles, techniques et intellectuelles considérables affectées à la mise en œuvre du plan national, attirera l'attention — à l'échelon national et même mondial — sur les monuments en cause, et encouragera toutes les couches de la population à faire dans leur vie quotidienne, une plus grande place aux valeurs que ces biens culturels incarnent.

6. L'examen du problème par le Secrétariat, conformément aux instructions de la Conférence générale, doit être situé dans le contexte de l'accroissement rapide de l'intérêt porté au tourisme par les organismes internationaux et intergouvernementaux, et en particulier par ceux qui font partie du système des Nations Unies. A sa trente-sixième session (décembre 1963-janvier 1964), le Conseil économique et social a réaffirmé « l'importance du rôle que joue le tourisme dans les économies nationales et le commerce international, ainsi que son influence sociale, éducative et culturelle, et la contribution qu'il peut apporter à la cause de l'amitié et de la compréhension entre les peuples ». La Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux, tenue à Rome en août-septembre 1963, avait non seulement indiqué qu'une priorité élevée devrait être accordée au tourisme dans les programmes de développement, mais encore souligné « la valeur touristique très importante que représente le patrimoine naturel, historique et culturel du pays », et demandé instamment « que soient prises les mesures adéquates pour assurer la conservation et la protection » de ce patrimoine. En mai 1964, la Troisième Commission de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a formulé des vues analogues, et la Conférence a recommandé aux organisations intergouvernementales qui fournissent une assistance technique et financière d'apporter « une aide appropriée à la conservation, à la restauration et à l'exploitation profitable des sites archéologiques, historiques et naturels ».

7. A sa 40^e session (janvier 1966), le Conseil économique et social a reçu un rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'acceptation et la mise en œuvre de ces recommandations. Ce rapport prenait note de l'intérêt manifesté par l'Unesco à l'égard de la relation existant entre le tourisme, d'une part, et la conservation et la protection du patrimoine naturel, historique et culturel, de l'autre; et il signalait que l'examen du problème par le Secrétariat de l'Unesco et les études menées par l'Organisation sur ses possibilités d'action, en réponse à des demandes présentées par ses Etats membres, pourraient aboutir à des propositions concrètes. Le Conseil économique et social, après avoir recommandé à l'Assemblée générale de désigner l'année 1967 comme « Année internationale du tourisme », a adopté une résolution qui invite les organismes des

Nations Unies et les Institutions spécialisées intéressées « à examiner favorablement les demandes tendant à fournir une assistance technique et financière accrue aux pays en voie de développement, en vue d'accélérer la mise en valeur de leurs ressources touristiques ».

8. Les travaux d'évaluation du Secrétariat ont donc été effectués à la lumière des considérations suivantes : a) il est généralement admis qu'un rôle nouveau et capital doit être assigné au tourisme dans les programmes de développement; b) l'idée que les biens culturels peuvent avoir une importance essentielle dans le domaine du tourisme est largement répandue; et c) on compte que les Etats et les organismes internationaux prendront des mesures conformes à ces conceptions. L'étude technique que le Directeur général a fait rédiger, traite de l'exploitation des monuments à des fins touristiques et du caractère rentable que présentent, grâce aux recettes dues au tourisme, les investissements effectués au titre de projets relatifs à l'utilisation des monuments. Cette étude, qui a été menée à bien avec la collaboration d'une organisation non gouvernementale particulièrement qualifiée, l'Union internationale des organismes officiels de tourisme, qui a joué un rôle considérable dans l'examen de ces questions par les organismes des Nations Unies, est reproduite en annexe au présent document.

9. L'étude répond aux questions soulevées par la Conférence générale et confirme les hypothèses que celle-ci avait formulées. Après avoir analysé les facteurs culturels, éducatifs et sociaux qui favorisent l'exploitation des monuments à des fins touristiques et les avantages économiques que cette exploitation présente pour la région environnante, elle fournit une évaluation des recettes nouvelles qu'on peut attendre d'une telle politique et, pour tenir compte de la diversité des situations, elle donne un certain nombre d'exemples particuliers. Deux conclusions spécialement importantes sont dégagées : a) d'une façon générale, le tourisme permet effectivement de récupérer les sommes investies dans la restauration et l'exploitation des sites et monuments; b) les activités touristiques qui résultent de l'existence et de la présentation judicieuse des monuments — qu'elles contribuent souvent dans une large mesure à tirer d'un état d'abandon — apportent de profondes transformations à l'économie de la région intéressée. On trouve aussi dans cette étude des indications sur les mesures ultérieures qu'il serait souhaitable de prendre, y compris l'incorporation de projets relatifs aux monuments dans les programmes nationaux de développement.

II. L'ACTION DE L'UNESCO

10. Pendant et après la treizième session de la Conférence générale, l'attention de l'Unesco a été attirée sur le fait qu'un bon nombre d'Etats membres se préoccupent de plus en plus de la conservation de leurs monuments. Dès la fin de 1965, trois pays (Pérou, Turquie

et Iran) avaient successivement demandé à l'Unesco de les aider à organiser et à assurer la conservation de leurs monuments, en liaison avec la planification et l'exécution de programmes de développement du tourisme. A ce jour, 35 autres Etats d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie ont fait la même requête.

11. Etant donné que ces demandes, qui pouvaient toutes être considérées comme urgentes, répondaient aux prévisions de la Conférence générale, le Directeur général a décidé d'y répondre en envoyant des membres du personnel étudier sur place chaque cas particulier. Des fonctionnaires de l'Organisation se sont donc rendus dans la capitale de chacun des pays intéressés, où ils ont conféré avec les autorités compétentes. Au cours de ces entretiens, on a tracé les grandes lignes du programme général qui devrait être mis en œuvre pour assurer la conservation des monuments en même temps que le développement du tourisme. Par la suite, des experts se sont rendus en mission spéciale dans chaque pays afin de rédiger, à l'intention du gouvernement, un rapport détaillé sur les besoins et les possibilités de chacune des régions sélectionnées, sur les projets qui devraient ou pourraient être mis à exécution dans le cadre d'un programme général réaliste, et sur les formes d'assistance dont le pays en question aurait besoin pour compléter ses propres efforts.

12. Le Directeur général a estimé que l'Unesco pouvait et devait incontestablement entreprendre sans délai une action dans certains pays, en y appliquant des projets-pilotes. En plus des mérites intrinsèques qu'ils offraient, en raison de la grande importance culturelle des régions considérées, ces projets d'un type entièrement nouveau pouvaient présenter un intérêt considérable pour les

autres Etats membres qui envisageraient d'adopter des mesures analogues et auxquels l'Unesco pourrait plus tard fournir une aide, s'ils le lui demandaient.

13. La 72^e session du Conseil exécutif de l'Unesco (Budapest, 1966) prenait connaissance des premiers résultats obtenus et la Conférence générale, à ses quatorzième et quinzième sessions, autorisait le Directeur général « à aider les Etats membres, sur leur demande, à étudier et à exécuter des programmes de protection et de mise en valeur des sites et monuments dans le cadre du développement du tourisme, et à prendre toutes les mesures utiles pour obtenir à ce titre le concours d'organisations internationales et régionales, tant gouvernementales que non gouvernementales, ainsi que d'organismes internationaux et régionaux de financement ».

14. L'action de l'Unesco s'est donc progressivement développée et précisée. Elle s'est exercée : 1. sur le plan technique, par l'envoi des spécialistes les plus qualifiés pour l'étude et la mise en œuvre des projets de restauration et de mise en valeur des monuments dans le cadre du développement touristique; 2. sur le plan économique et financier, par la recherche des possibilités de soutien financier, auprès d'organisations nationales et internationales, en prenant également en considération les ressources que peut éventuellement fournir le Programme des Nations Unies pour le développement.

Ali VRIONI
de l'Unesco
(Paris)

ANNEXE

LA MISE EN VALEUR DES MONUMENTS ET DES SITES HISTORIQUES DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DU TOURISME

1. L'amélioration des niveaux de vie, la prolongation des périodes de loisir, la modernisation des moyens de transport, donnent à l'industrie touristique une impulsion sans cesse renouvelée en même temps que l'éducation généralisée et plus poussée en modifie la forme. Le tourisme n'est plus seulement un moyen d'évasion, il est aussi la manifestation d'un désir d'enrichissement culturel.

2. La mise en valeur des monuments et sites historiques, témoignages authentiques de l'histoire de l'humanité, paraît constituer le moyen idéal de satisfaire et d'encourager ces aspirations dont on ne peut que se réjouir.

3. La présente étude a pour dessein de dégager, dans ses grandes lignes, les effets de la mise en valeur du patrimoine monumental sur l'évolution du tourisme moderne et sur son développement.

I. FACTEURS CULTURELS ET EDUCATIFS QUI MILITENT EN FAVEUR DE LA MISE EN VALEUR DES MONUMENTS ET DES SITES HISTORIQUES. A DES FINS TOURISTIQUES

A. Importance culturelle et éducative des monuments et des sites

4. Dans la société moderne, moins enchaînée au travail quotidien, se manifestent des aspirations nouvelles, des motifs de curiosité plus variés et toujours grandissants, et le désir accru de combattre l'ignorance. La mise en valeur des monuments et des sites à des fins touristiques doit permettre de satisfaire ces aspirations légitimes, conséquences de l'évolution contemporaine. C'est à eux qu'il incombe de maintenir et d'affiner

les valeurs humaines dans un monde industriel déshumanisé par la technique.

5. Le tourisme monumental est un pèlerinage aux sources; il fournit à l'homme un moyen de recherche de soi-même.

B. La mise en valeur des monuments et des sites, facteur du maintien des traditions

6. L'uniformisation, conséquence des échanges internationaux accrus, peut dans un avenir assez proche enlever au tourisme ce puissant stimulant qu'est la recherche d'originalité et de dépaysement.

7. Les monuments et les sites historiques sont les témoins de l'histoire d'un pays et le reflet de sa personnalité. Cette personnalité sera conservée et affirmée par la protection qui précèdera et accompagnera nécessairement la mise en valeur.

8. La mise en valeur des monuments favorisera le maintien des traditions régionales, stimulera le folklore et l'artisanat, autant d'attractions qui constituent une richesse touristique.

9. Elle est le moyen de pallier l'uniformisation des attractions touristiques et de conserver à l'industrie touristique la vigueur dans l'expansion qu'elle montre actuellement.

C. L'urbanisme et la mise en valeur des monuments et des sites

10. Le soin apporté par l'urbanisme et l'architecture contemporains à la préservation des monuments historiques en renforce le rôle de facteur de développement touristique. L'urbanisme moderne se veut fonctionnel mais se doit aussi d'être esthétique et en harmonie avec le style et l'ambiance environnants. Par le respect des témoignages de leur histoire, on doit donner aux populations la « joie de la continuité ».

11. Les planificateurs et les urbanistes, soucieux du développement économique de la cité et de sa région par le tourisme, veilleront dans leurs plans d'aménagements régionaux et urbains, non seulement à respecter, mais aussi à mettre en valeur les monuments et sites historiques.

D. La mise en valeur des monuments et des sites historiques, facteur d'une meilleure compréhension internationale

12. En permettant des échanges temporaires de populations, le tourisme favorise une meilleure connaissance et une meilleure compréhension du monde extérieur. En devenant un attrait touristique, les monuments et sites historiques encouragent ces migrations en leur donnant une nouvelle motivation de caractère culturel. Ils fournissent au visiteur une image plus complète et plus fidèle du pays et permettent un jugement meilleur des populations par une connaissance plus approfondie de leur histoire. Ils participent ainsi à l'affaiblissement des préjugés où les conflits idéologiques et raciaux prennent le plus souvent leur source. Ils sont un puissant facteur de meilleure compréhension internationale.

II. LA MISE EN VALEUR DES MONUMENTS ET DES SITES HISTORIQUES, FACTEURS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

13. La mise en valeur des monuments historiques permet un élargissement et un enrichissement des motivations touristiques.

14. Elle entraînera un accroissement des courants touristiques existants et une plus large ventilation de la clientèle.

15. En donnant naissance à des centres touristiques nouveaux, elle entraînera la création de nouveaux courants touristiques.

A. Enrichissement des motivations

16. En suscitant des déplacements, les monuments enrichissent la gamme des motivations touristiques. Ils jouent un rôle déterminant dans le développement ou la création de courants touristiques à destination des pays éloignés des grands centres fournisseurs de la clientèle (Europe et Amérique du Nord).

17. Le tourisme à destination de pays tels que l'Inde, le Pérou, la Turquie, n'est, dans la plupart des cas, suscité que par l'attrait exercé par les monuments de ces pays. Les hommes d'affaires subissent le même attrait et s'efforcent de profiter de leurs voyages pour visiter les principaux monuments du pays où ils se trouvent.

18. L'attrait exercé par les centres historiques et artistiques est de plus en plus vif et l'on assiste à la création de stations touristiques de caractère monumental loin des centres habités et dans des régions dépourvues autrement de tout intérêt.

19. C'est ainsi que, en 1958, 5.450 touristes se sont rendus à Angkor à la seule fin de visiter les temples. Avec un séjour moyen de deux jours et une dépense de cent dollars par visiteur, c'est un total de 545.000 dollars dont les temples ont provoqué l'apport, et ceci sans grands efforts d'aménagement, avec des moyens de transport limités, sans route d'accès et avec un seul hôtel.

20. Dans les régions touristiquement développées, on assiste également à une orientation du mouvement vers les centres historiques et artistiques. Par exemple, les hôtels de la région de Florence ont reçu 565.750 personnes en 1962. La même année, le Musée des Offices comptait 513.000 entrées payantes et une recette de 240.000 dollars. On peut en déduire que le mouvement touristique à destination de cette région est en grande partie motivé par l'existence d'un riche patrimoine artistique.

21. L'intérêt de mettre en valeur les monuments et sites historiques est si puissant qu'il suscite aussi une coopération internationale. Le Mexique, le Honduras et le Guatemala étudient conjointement des circuits dont les éléments attractifs seront constitués par leur patrimoine monumental respectif.

22. On peut affirmer que les monuments et sites historiques influent sur l'évolution du tourisme à laquelle on assiste actuellement, et qu'ils sont un excellent agent de propagation de la culture.

B. Accroissement du mouvement touristique et création de nouveaux courants

23. La mise en valeur du patrimoine monumental effectuée dans le cadre d'un plan de développement touristique assurant la création d'une infrastructure d'accès et d'accueil et accompagnée d'un effort de propagande assure, ipso facto, l'accroissement du flux touristique à destination du pays considéré, quelle que soit sa position géographique par rapport aux marchés producteurs de clientèle. La distance était un obstacle au développement du tourisme international. Elle l'est de moins en moins en raison de la modernisation des moyens de transport, de l'abaissement des tarifs aériens, des facilités offertes par les voyages de groupes, les affrètements d'avions qui mettent ce moyen de transport à la portée d'un nombre sans cesse accru de voyageurs.

24. En 1958, 60.000 touristes visitaient la Thaïlande dont les monuments et les temples sont l'attrait principal. Les autorités thaïlandaises prévoient un accroissement de 300 % entre les années 1958 et 1968, c'est-à-dire qu'à l'échéance du plan, 230.000 touristes dépenseraient environ 35 millions de dollars au lieu des 8 millions dépensés en 1958. Ces prévisions ne sont pas excessives si l'on considère le développement régulier du mouvement touristique mondial, et le plan semble d'ailleurs respecté puisqu'en 1963 le pays avait reçu 134.271 visiteurs.

25. La mise en valeur du patrimoine monumental permet aussi la création de courants touristiques entièrement nouveaux et la réanimation de régions déshéritées. C'est pourquoi, en U.R.S.S., on a créé un tourisme nouveau en mettant en valeur et en faisant connaître les églises arméniennes du christianisme primitif.

C. Diversification dans l'espace et dans le temps des courants touristiques

26. Le mouvement touristique est souvent dirigé et concentré

en certains points, stations balnéaires et de montagne par exemple. Les monuments, en créant de nouveaux appels, permettent de décongestionner ces centres et d'assurer une meilleure répartition du mouvement à l'intérieur du pays en favorisant l'accroissement.

27. Une meilleure répartition de la clientèle est un problème que doivent affronter la plupart des pays touristiquement développés. En Espagne, la mise en valeur du patrimoine monumental et artistique de villes telles que Grenade, Séville, Pampelune, Madrid, permettra la décongestion de la Costa Brava qui connaît une affluence extraordinaire pendant la saison d'été.

28. Au Mexique, on s'efforce d'orienter la clientèle vers les monuments et non plus seulement vers les plages, de telle façon que la durée des séjours s'en trouve prolongée et que les dépenses touristiques se répartissent sur une plus grande partie du pays.

29. En faisant mieux connaître ses monuments, la Bulgarie a

créé un tourisme intérieur et allégé les stations balnéaires de la mer Noire, celle de Plovdiv notamment.

30. L'étalement du mouvement dans le temps est un autre problème aigu qu'affrontent les pays touristiquement développés. L'attrait exercé par les plages et la montagne est fonction du climat et de l'ensoleillement. Le tourisme monumental est moins sensible aux conditions climatologiques. Les organisations touristiques ont maintenant pris conscience des possibilités qui leur sont ainsi offertes et dirigent leur activité dans ce sens. C'est ainsi qu'en Europe, où on ne se rendait vers les côtes de la Méditerranée que pendant la belle saison, un nombre considérable de touristes profitent maintenant des facilités qui leur sont offertes en d'autres saisons, notamment à Noël et à Pâques (congés prolongés, tarifs hôteliers et de transport hors saison, organisation de croisières économiques) pour se déplacer à la seule fin d'admirer le patrimoine monumental de cette région du monde.